

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En raison de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et afin de faciliter le respect des « gestes barrières » et des mesures de distanciation sociale, le Conseil Municipal de la Commune se réunira exceptionnellement, **au foyer communal**, sis rue du Bouloi, en séance ordinaire le

Mercredi 15 décembre 2021 à 19 h 00

Il est demandé à chaque conseiller municipal de bien vouloir se munir d'un masque individuel, d'une solution hydro-alcoolique ainsi que d'un stylo personnel.

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée, le Maire de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Ainsi, la réunion se tiendra sans public et la séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.

ORDRE DU JOUR

Appel des membres présents – Désignation d'un secrétaire

- 1 - Approbation du compte rendu précédent
- 2 - Restauration scolaire – Avenant au contrat du prestataire Armor Cuisine
- 3 - Tarifs de la cantine – Année scolaire 2021/2022
- 4 - Demande de dérogation scolaire
- 5 - Travaux d'éclairage public – Année 2022
- 6 - Contrat CONTACT – Modification du programme d'actions
- 7 - Décision modificative n° 3 – Budget unique 2021 de la Commune
- 8 - Vente de terrain avenue Gilbert Chevance
- 9 - Référentiel budgétaire et comptable M57 – Choix du plan de comptes
- 10 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
- 11 - Don de l'association « Amicale des Anciens Elèves »
- 12 - Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
- 13 - Demande de remise contentieuse et gracieuse
- 14 - Constitution d'un groupe de travail « Numérotation et dénomination des rues »
- 15 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
. n° 2021/13 : Cession d'une citerne d'aspiration 3 000 litres
- 16 - Questions orales
- 17 - Informations diverses

En Mairie, le 9 décembre 2021

Le Maire, Michael ROUSSEAU

